

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Etaient présents :

Dominique PALLIER, Maire
Christine MICHALLET, 1ère adjointe,
Alexandre COULLOMB, adjoint,
Anne ROBERT, adjointe,
Agnès VARNIEU, adjointe,
Julien TERMOZ-MASSON, adjoint,
Jean BRUASSE, conseiller municipal,
Blandine VIGNON-DAVILLIER, conseillère municipale déléguée,

Marcel BONNAT, conseiller municipal,
Laurent TARY, conseiller municipal,
Jérôme DUPUY, conseiller municipal,
Christine RIOUX, conseillère municipale,
Emilie SYLVESTRE, conseillère municipale déléguée,
Gildas BERGER-SABATTEL, conseiller municipal,
Céline MARTEL, conseillère municipale,
Jean-Charles GENIN, conseiller municipal,

Absents excusés :

David HERNAN, adjoint,
Jérôme CROCE, conseiller municipal,
Valérie MILLAT, conseillère municipale déléguée,
Sylvie COTTE, conseillère municipale,

Kelly MALAGOLA, conseillère municipale,
Elissa LEFEVRE, conseillère municipale,
Paulette ROURE, conseillère municipale,

Absents ayant donné procuration :

David HERNAN (Procuration à Agnès VARNIEU)

Sylvie COTTE (Procuration à Céline MARTEL)

Secrétaire de séance : Blandine VIGNON-DAVILLIER

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2022,
3. Maison médicale à Apprieu : contrat de réservation et dépôt des demandes de subventions,
4. Les Restos du Cœur,
5. Demande de subvention à TE38 pour les audits énergétiques des deux écoles dans le cadre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52- AMI SEQUOIA
6. Décision Modificative n°4 du Budget Principal 2022,
7. Informations des décisions prises par le maire sur délégations de l'article L 2122-22 du CGCT,
8. Questions diverses.

AFFAIRES SOCIALES

BATIMENTS VOIRIE RESEAUX

- Ouverture de la séance par Monsieur le maire à 19h39 ; constatant que le quorum est atteint : 16 présents, 7 excusés, et 2 procurations.
- Désignation d'un secrétaire de séance : Blandine VIGNON-DAVILLIER est désignée.
- Démission de Claude RISSOAN, conseiller municipal :

Monsieur le Maire précise que, par courrier en date du 09/12/2022, reçu le 12/12/2022 en mairie, Monsieur Claude RISSOAN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 09/12/2022. Il l'avait annoncé lors de la séance du conseil municipal en date du 20 octobre dernier.

Monsieur Claude RISSOAN faisait partie des commissions suivantes : *membre suppléant de la commission des marchés, des Affaires sociales et Solidarités, Affaires Scolaires, Communication et Nouvelles Technologies et Environnement.*

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de l'Isère en a été informé le jour même.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Elissa LEFEVRE, suivante immédiate sur la liste VIVRE ENSEMBLE APPRIEU dont faisait partie Monsieur Claude RISSOAN lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire excuse Elissa LEFEVRE pour la séance de ce soir mais lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du **JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**.

Christine RIOUX demande d'apporter une modification à son intervention en lien avec la vente de parcelles boisées (page 13), modifiée comme suit : « Elle explique à l'assemblée qu'elle a eu l'information par un agriculteur de la vente de parcelles de bois qui auraient un intérêt à être acquises par la commune **car présentant de nombreux risques environnementaux et de sécurité notamment d'éboulement en cas de coupe rase.** »

L'Assemblée approuve par 17 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 1 Abstention (Jean-Charles GENIN) le procès-verbal ainsi modifié.

MAISON MEDICALE A APPRIEU

Délibération n°2022-081

9.1. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Rapporteur : Monsieur le maire, Dominique PALLIER

OBJET : SOLLICITATION DE PARTENARIAT FINANCIER DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE A APPRIEU

Monsieur le maire explique que cristallisée autour de la formule choc des « déserts médicaux », la question de l'accès géographique aux soins est de plus en plus prégnante dans le débat public. Ces zones blanches médicales concernent souvent des espaces ruraux mais aussi certaines villes moyennes ou des zones périurbaines, de sorte que les difficultés d'accès aux soins constituent une part significative des interpellations adressées aux élus locaux.

Dans chaque région de France, le Plan gouvernemental pour l'égal accès aux soins dans les territoires impose de travailler à partir d'un zonage « médecine générale », qui doit être révisé tous les trois ans. Le zonage de 2022 a permis de mettre en lumière le niveau d'offre médicale actuellement disponible par Territoire de Vie-Santé (TVS).

Il existe deux niveaux de zones : Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), répertoriant les territoires les plus durement touchés par le manque de médecins et Les Zones d'Action Complémentaires (ZAC) moins impactées par le manque de médecins mais des moyens **doivent être** mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

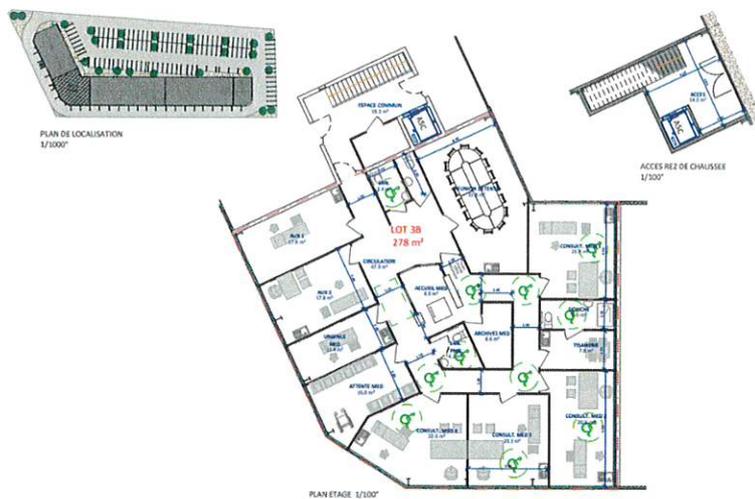
A ce jour, la commune d'Apprieu est définie comme le TVS pour les communes suivantes de Bièvre-Est : *Bévenais, Bizannes, Burcin, Chabons, Colombe, Le Grand-Lemps, Oyeu et Saint Didier de Bizannes*, soit un bassin de population de 14 071 habitants (chiffres de 2019).

Notre territoire Vie-Santé est classé en ZAC, ce qui légitime l'action publique et c'est sans attendre que la commune d'Apprieu agit depuis 2019, date du dépôt du permis de la future maison médicale sur la zone commerciale de Bièvre Dauphine : à savoir elle soutient la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, labélisée par l'ARS, portée par des kinésithérapeutes, des ostéopathes, des infirmières et des médecins.

Ce projet a pour triple objectif de **remédier à un possible désert médical** (départs prochains à la retraite de médecins), de **limiter l'isolement des professionnels** de santé et de **devenir un territoire attractif** pour les jeunes praticiens.

Le projet, labélisé par l'ARS, de Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Apprieu repose sur plusieurs sites :

- Le futur cabinet médical ainsi que l'espace de réunion commun/partagé se situera au cœur de la zone d'activité de Bièvre Est, à proximité immédiate du laboratoire d'Analyse et du cabinet dentaire, dans le même tènement que la nouvelle pharmacie ;



- Les professionnels, autres que les médecins et infirmiers, conservent leurs locaux ou déménagent dans l'espace Pôle Expert, sur la commune de Colombe (masseurs kinésithérapeutes).

La commune d'Apprieu a été sollicitée par les professionnels pour une aide financière, qui s'est au fil des débats, commuée en un portage foncier.

Le projet pour la commune d'Apprieu consiste à l'achat en VEFA d'une surface totale d'environ de 278m², pour un prix au m² de 2 519€ HT, soit un total de 700 300€ HT.

Pour mener à bien ce projet, la commune d'Apprieu a décidé de solliciter les principaux partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Le plan de financement de cette opération est :

<i>Financement</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<i>Département</i>	<i>100 000.00</i>
<i>Région</i>	<i>200 000.00</i>
<i>Etat</i>	<i>210 000.00</i>
Union Européenne	0.00
Autres financements publics (préciser)	0.00
Sous-total (Total des subventions publiques)	510 000.00
Autofinancement	190 300.00
TOTAL	700 300.00

Monsieur le maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter les aides de l'Etat (DETR), la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Après avoir entendu l'expose de Monsieur le maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les aides de l'Etat (DETR 2023), la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire aux sollicitations financières.

Synthèse des débats :

Monsieur le maire revient sur le contexte du projet de la maison médicale sans cesse en évolution.

Les propriétaires de la pharmacie ont signé le contrat de réservation pour le futur local au rez-de-chaussée du bâtiment où sera localisé le plateau paramédical. L'agrandissement de la pharmacie est déjà anticipé par l'achat de m2 voisin.

Les kinésithérapeutes et ostéopathes ne s'installent plus dans le même bâtiment que le plateau médical. Les locaux devenus vacants vont être portés par le promoteur, avec l'objectif d'installer des professionnels de santé ou paramédicaux.

La Communauté de communes de Bièvre Est souhaite maintenant acquérir une partie du plateau médical pour une dépense de 200 000€ TTC. Les conseillers juridiques de la commune d'Apprieu se penchent sur la question du régime de copropriété entre la collectivité et l'EPCI.

Monsieur le maire explique qu'il faut prendre rang auprès des financeurs et notamment l'Etat et ce même si le projet est modifié dans le temps. Le projet reviendra ainsi devant l'Assemblée pour des ajustements rendus nécessaires le cas échéant.

Monsieur le maire explique que le promoteur est d'accord pour mener les travaux dans le cadre de l'étanchéité à l'air.

Christine RIOUX se dit disponible pour participer sur ce point.

Gildas BERGER-SABATTEL demande si d'autres communes participent au financement de la maison médicale. Monsieur le maire explique que c'est la Communauté de communes de Bièvre Est qui se substitue aux communes.

Monsieur le maire explique que le Département va demander, à l'appui du dossier de demande de subvention, les courriers d'engagement des professionnels au projet de maison médicale.

Christine RIOUX demande si le montant des subventions est sûr ? Monsieur le maire explique que la seule incertitude est pour l'Etat. Les services ont simulé une participation de l'Etat à hauteur de 30% de l'investissement HT, tel que décrit dans la circulaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Mais l'Etat applique des règles particulières lorsqu'il y a perception de loyers par le maître d'ouvrage (Apprieu et CCBE). L'Etat intervient sur le déficit d'opération, non couvert par les loyers, sur une durée donnée. Pour les autres financeurs, il s'agit de forfaits.

Céline MARTEL remercie pour l'ensemble du travail accompli et notamment pour la recherche des aides. Monsieur le maire explique que cette délibération est importante car elle permet de prendre rang auprès des financeurs et qu'il souhaitait tenir informée l'Assemblée à chaque étape importante, pour bien faire partager avec les conseillers la complexité du montage d'un tel dossier et notamment les évolutions de partenariats.

Marcel BONNAT explique que l'accès à la maison médicale en face de la Boulangerie Marie Blachère est source de danger. Monsieur le maire explique qu'un projet de giratoire était à l'étude dans le secteur. Effectivement, il est important d'aménager ce carrefour comme le secteur entre les 2 supermarchés d'ailleurs.

Jean BRUASSE propose qu'une interdiction de tourner à gauche soit indiquée. **Jean Charles GENIN** explique que c'est le cas pour la sortie d'Intermarché sur la route départementale- Route de Rives et les automobilistes ne la respecte pas.

Alexandre COULLOMB explique qu'avec les travaux sur Intermarché, ce ne sera plus possible.

LES RESTOS DU COEUR

Rapporteur Anne ROBERT, adjointe aux Affaires Sociales et Solidarités

Anne ROBERT informe de l'ouverture d'une antenne des Restos du cœur sur notre secteur : Des Abrets au Grand-Lemps.

Un accueil sera organisé au Foyer Municipal du Grand-Lemps le jeudi de 10h30 à 12h00, à Charavines le lundi après-midi de 13h30 à 15h et à Chirens, le lundi matin, de 14h30 à 12h.

Anne ROBERT rappelle que pour les inscriptions, les bénéficiaires doivent venir avec tous les justificatifs de ressources et de charges.

Elle précise également qu'ils recherchent des bénévoles. Pour cela, contacter par mail : ad38.restospluspres@restos-ducoeur.org

Anne ROBERT explique que les Restos du Cœur feront un retour des potentiels bénéficiaires, habitants d'Apprieu.

Monsieur le maire explique qu'il a été tenu informé de potentiels bénéficiaires appelants par le biais du Secours Populaire. Il explique également que le logement d'urgence communal est très sollicité. Anne ROBERT a eu à gérer 4 demandes simultanées pour l'affectation du logement d'urgence.

Au printemps, Anne ROBERT présentera le bilan social du CCAS d'Apprieu et informe de la distribution des Colis des Sages ce samedi 17 décembre 2022, en mairie.

Christine RIOUX explique qu'en écoutant Anne ROBERT, il en ressort qu'il manque des logements d'urgence pour des accueils temporaires. Faudrait-il voir si des particuliers peuvent proposer des accueils temporaires ? Monsieur le maire explique que l'offre ne suit pas la demande et qu'il est difficile de tenir à jour l'offre.

DEMANDE DE SUBVENTION A TE38 POUR LES AUDITS ENERGETIQUES DES DEUX ECOLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME CEE ACTEE PRO INNO 52-AMI SEQUOIA

Délibération n°2022-082

8.8. ENVIRONNEMENT

Rapporteur Emilie SYLVESTRE, conseillère Municipale déléguée au projet ECOLE MATERNELLE

ANNEXE N°1_ MODELE CONVENTION FINANCIERE ACTEE2

CONTEXTE : les consultations pour les audits énergétiques des deux écoles publiques communales ont été adressées le 21 novembre dernier à 4 Bureaux d'études. Les offres sont à transmettre le 12 décembre 2022. La Commission MAPA se réunira le 19 décembre 2022 à 17h00 pour choisir le bureau d'étude.

Le coût qui sera proposé pour la demande de subvention en séance du Conseil municipal du 13 décembre est basé sur une estimation la plus haute.

OBJET : Programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA

Demande de contribution financière pour le projet d'audits énergétiques des deux écoles publiques

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est devenue une préoccupation majeure pour toutes les collectivités.

Les objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposent des obligations de performances énergétiques du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction de niveau de consommation d'énergie finale.

Face à cette situation énergétique et environnementale, et dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques ; les collectivités sont incitées à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite porter le projet suivant : Réalisation de deux audits énergétiques pour les deux écoles publiques communales : maternelle et élémentaire.

Ce projet vise à terme à rénover ces bâtiments pour limiter les déperditions thermiques et les consommations énergétiques, utiliser en priorité des énergies renouvelables et améliorer le confort des usagers.

Le coût total éligible du projet est évalué à 13 050.00€ HT prenant en compte tous les produits et les recettes affectés audit projet.

Or, TE38, l'AGEDEN et les Parcs Naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors sont lauréats d'un appel à projet CEE ACTEE 2 référencé PRO-INNO-52 lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies) ayant notamment pour objectif d'apporter un financement, pendant 2 ans, d'études, audits et stratégies pluriannuelles en faveur de la transition énergétique.

Le projet, « Audits énergétiques des deux écoles publiques communales : maternelle et élémentaire », de la collectivité a été retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclu. Il est alors éligible à un financement de la part de la FNCCR au titre du Programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA à hauteur de 50% du coût définitif du projet figurant sur les justificatifs de dépenses.

Le financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

Financement de la FNCCR dans le cadre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA	Autre financement public Nom de l'organisme : (si existant)	Reste à charge pour la collectivité
6 525.00€HT	0.00€HT	13 050.00€HT

Il est proposé que la collectivité s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ledit projet retenu par les bénéficiaires lauréats dans le cadre de la convention de Partenariat avec la FNCCR et de demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA.

Pour ce faire, il est proposé de conclure une convention avec TE38 afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les modalités d'attribution et de versement de ladite contribution selon le modèle joint à la présente délibération.

Le versement de la contribution financière de la FNCCR, au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA, à la collectivité par TE38, ne sera applicable que sous réserve :

- de la transmission des justificatifs de dépenses (facture) par la collectivité à TE38 dans un délai maximum de **4 mois** à compter de la date de signature de la convention.
- du versement effectif des fonds par la FNCCR à TE38 dans le cadre de son partenariat. Aucune avance de fond ne sera réalisée par TE38. En cas de non versement des contributions par les financeurs obligés du Programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA, et ce, pour quelque motif que ce soit, TE38 ne saurait être tenu responsable du retard ou du non versement des fonds à la collectivité.
- du respect par la collectivité des obligations mentionnées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité le projet, « Audits énergétiques des deux écoles publiques communales : maternelle Le Petit Prince et élémentaire Saint-Exupéry », retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclue entre la FNCCR, TE38, l'AGEDEN et les Parcs naturels Régionaux de Chartreuse et du Vercors, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- De demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme CEE ACTEE PRO INNO 52 – AMI SEQUOIA avec TE38, telle qu'annexée à la présente délibération. Ainsi que tous documents relatifs au projet.

Synthèse des débats :

Monsieur le maire remercie le groupe de travail composé de David HERNAN, Emilie SYLVESTRE, Agnès VARNIEU, Blandine VIGNON et Christine RIOUX. Le groupe a pu lancer les marchés d'audits énergétiques des deux écoles ainsi que la mission Programme pour les deux écoles.

Emilie SYLVESTRE explique que les audits aideront le Programmiste à mener à bien sa mission. La signature de la convention permettra à TE38 de financer à 50% les audits. Sur les 4 bureaux d'étude consultés, 2 seulement ont répondu. Les montants des audits sont compris entre 13 000€ et 21 000€ HT.

Monsieur le maire demande le planning des études. Les audits devraient débuter mi-janvier sur 3 ou 4 mois. Les rendus finaux coïncideront avec le début de la mission du programmiste.

Marcel BONNAT demande sur quel plan se basera le bureau d'étude pour l'école maternelle. **Emilie SYLVESTRE** précise qu'il s'agit du bâtiment de l'école maternelle. **Christine RIOUX** explique que le prestataire va modéliser le bâtiment et dégager des pistes d'amélioration.

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2022,

Délibération n°2022-083

7.1.2.2. DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le maire présente le projet de décision modificative n°4, comme suit

SECTION Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
6453/012 : cotisation caisse de retraite	12 000.00	
7788/77 : produits exceptionnels divers		12 000.00
TOTAL	12 000.00	12 000.00

SECTION Investissement	DEPENSES	RECETTES
2313-041-9074 : avance opération restructuration Boulodrome-gymnase	10 000.00	
238-041- 9074 : avance opération restructuration Boulodrome-gymnase		10 000.00
TOTAL	10 000.00	10 000.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Jean-Charles GENIN) des membres présents et représentés, le Conseil municipal **APPROUVE** la Décision Modificative n°4 budget principal 2022.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS,

NATURE DE LA DELEGATION	N°	DATE	OBJET DE LA DECISION DU MAIRE
Alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »	2022-027	14/10/2022	Retenir l'offre Du Bureau d'Etude ALPE'ETUDES (SIRET-40177535800021-38430 MOIRANS) pour le marché d'étude « <u>sécurisation et création d'espaces partagés sur la rue du Jacquin</u> » pour un total de 11 250.00€ HT.

Synthèse des débats

Monsieur le maire informe de l'avancée des études de Plambois et de la Contamine, en phase finale. La commune d'Apprieu sera bientôt destinataire des rendus.

Christine RIOUX demande où en est la création de pistes cyclables sur la rue du Tram et la Route du Rivier.

Monsieur le maire explique qu'il ne s'agit pas de lancer une étude sur le sujet mais plutôt de travailler avec le prestataire de signalétique horizontale.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire

- Les illuminations sont restées concentrées sur le Centre Bourg. L'agent, ayant une habilitation électrique et nacelle, est en arrêt pour une période plus ou moins longue. Les services ont sollicité SOBECA qui n'a pas pu répondre favorablement car fortement sollicité par les communes pour le passage à l'extinction nocturne. **Emilie SYLVESTRE** demande si un agent d'une autre commune peut venir en renfort sur cette question. Monsieur le maire va explorer cette piste.
- Les travaux pour redimensionner les buses d'accotements sur Plambois sont en cours. L'ancienne usine COUTURIER a été démolie, comme convenue.
- Une rencontre le 9 décembre s'est tenue en mairie avec 3 représentants des jeunes (puis à 5 au total) et 1 riverain, en présence de Monsieur le maire, d'Alexandre COULLOMB, d'Anne ROBERT, d'Hervé LE STUNFF (membre d'une association sportive-éducateur et membre bénévole de la Sécurité Routière) et de Raymond BRISSAC, ASVP de la commune. La réunion s'est bien passée même si le début était tendu. Hervé LE STUNFF a été aidant dans la tenue

de la réunion et dans l'évolution de la relation entre les riverains et les jeunes, vers plus de conciliation. A l'issue de la réunion, les jeunes, Raymond BRISSAC et Hervé LE STUNFF ont continué la discussion.

Les jeunes demandent un lieu ouvert pour pouvoir jouer aux boules. Monsieur le maire explique que laisser un lieu d'accueil nécessite une surveillance et de poser un cadre et des responsabilités.

Céline MARTEL demande comment va se poursuivre le travail avec Hervé LE STUNFF ? Monsieur le maire va faire le point avec Raymond BRISSAC à ce sujet.

Anne ROBERT a trouvé qu'il y avait du dialogue. Elle propose l'idée de rapprocher les jeunes du tissu associatif, comme par exemple le COMITE DES FETES ou les associations sportives.

Pour Monsieur le maire, il s'agit surtout de construire le relationnel pour l'été prochain.

Christine RIOUX

- 3 personnes sont étonnées de ne pas voir les offres d'emploi dans la gazette. Pourquoi ne pas les publier dans la gazette. Pour Anne ROBERT, la périodicité de la gazette, trimestrielle, ne permet pas d'assurer une actualisation des offres d'emplois. Les services publient les offres via le site internet, par Pôle Emploi, par affichage.
- Explique qu'il y a des problèmes d'accès sur les trottoirs le long de la route de Lyon, problèmes qu'elle a déjà signalés. Est-ce que l'étude sur la création de la voie cyclable et piétonne sera programmée en 2023 ? Monsieur le maire explique que cette étude sera inscrite si elle passe les arbitrages budgétaires. Christine RIOUX explique que Bièvre Est va relancer début 2023 les études MOBILITES. Monsieur le maire explique que la commune a demandé un plan d'alignement au Département de la route de LYON (OUEST), pour prévoir des aménagements connectés au futur aménagement à travailler sur le secteur de la Contamine.
- De plus, la commune travaille sur la question du stationnement autour du secteur de la ROBERTIERE- ROUTE DE LYON. L'ASVP a fait un travail de bilan des usages, entre ceux qui doivent rentrer leurs véhicules chez eux, ceux qui ne sont que de passage (pour le commerce) et ceux qui n'ont pas de terrain suffisant pour rentrer leurs véhicules.
- Elle demande si l'abribus du chemin des Plaines peut être éclairé. Dans ce secteur, Monsieur le maire explique qu'il faudra travailler une proposition solaire. A étudier.

Jean-Charles GENIN

- Souhaite connaître les retours de Bièvre Est sur la mise en place de l'accès automatisé aux déchèteries : positif, négatifs ? Est-ce que le changement de sens de circulation à Chabons a été bien vécu par les usagers ? **Emilie SYLVESTRE** se propose de poser la question à Bièvre Est, lors de la prochaine commission Cadre de Vie et Environnement, n'ayant pas eu de retour de la part des services.

Marcel BONNAT

- Remercie la Municipalité, Muzik'App, les Ecoles, les services périscolaires, Intermarché pour leurs aides, soutiens, contributions au Téléthon 2022.

Séance levée à 21h08

Le maire
Dominique PALLIER



La secrétaire de séance
Blandine VIGNON-DAVILLIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Blandine', written over a horizontal line.